

réflexion

Apprentissages scolaires,
difficultés :
comment ça se construit,
comment y répondre ?

Stéphane Bonnéry

page 5



>> spécial
ASH second degré
(SEGPA - UPI...)

snuipp



snuipp.fsu

infos

Supplément au n° 74 - mars 2009

L'éducation pour tous, un pari d'avenir

édito



29 janvier, 19 mars... deux grandes journées de mobilisation interprofessionnelles, des manifestations massives, révélatrices des inquiétudes et attentes des salariés, des familles. Les effets de la crise financière et économique se font massivement sentir, en premier lieu pour les populations les plus démunies. Alors qu'il faudrait répondre par plus de solidarité, par une lutte plus forte contre les inégalités, notamment en matière de répartition des richesses et de fiscalité, ce sont les plans de licenciements et les suppressions d'emplois dans les Services Publics qui continuent à faire l'actualité. Les tensions sociales s'exacerbent et l'avenir de nombreux jeunes s'assombrit. Pourtant, l'offensive sans précédent contre l'école publique se poursuit. En témoignent les milliers de fermetures de postes dans les écoles, collèges et lycées, les réformes régressives de l'enseignement professionnel ou de la formation des maîtres. En témoignent aussi, heureusement, les grèves et manifestations dans le premier et le second degré, le large mouvement de contestation dans l'enseignement supérieur et la recherche, les mobilisations carte scolaire de ces dernières semaines.

Non, les enseignants, les parents ne sont pas prêts à se résigner, à accepter une école appauvrie, qui sélectionne davantage et barre l'avenir plutôt que de l'ouvrir à tous. Ils l'ont déjà montré et ce n'est pas fini !

SEGPA, UPI, EREA, être à l'offensive

L'ambiance n'était pas à la morosité au cours de la commission nationale du SNUipp (le 10 mars 2009) et la quasi-certitude de la pérennité des SEGPA avec une DGH identifiée n'était pas la moindre des informations qui présidait à notre regroupement annuel ! Les faits sont têtus et la prochaine sortie de la circulaire d'orientations pédagogiques est de nature à conforter le travail des équipes fortement engagées sur le terrain. Même si nous restons vigilants, force est de constater que notre travail syndical n'est pas étranger à cela. Les résultats en progression aux dernières élections professionnelles dans l'ASH comme ailleurs, l'attestent et montrent notre détermination à construire des outils favorisant des apprentissages adaptés pour nos élèves. Même si le contexte politique général n'est pas favorable, la commission faisait état de nombreuses résistances (aussi nous déplorions des situations bien

différentes d'une académie à l'autre), la mise en commun des expériences se révélant être un outil au service de tous.

L'épée de Damoclès sur l'avenir des EGPA se faisant moins pesante, l'orientation syndicale préconisée par les participants fait apparaître un fort besoin revendicatif pour engager les personnels dans des perspectives d'action liées aux conditions de travail dans les SEGPA, à la reconnaissance de nos spécificités (direction et enseignants...), à la réalité de l'accueil de nos élèves. Les UPI, leur devenir, leurs difficultés, les liens tissés avec les SEGPA, ont aussi alimenté les débats tout comme la question des EREA.

Dans tous les secteurs de l'ASH second degré, l'envie d'être à l'offensive avec les personnels prévalait et d'enquêtes en future journée nationale, chacune et chacun pouvait mesurer les tâches à accomplir.

Des PEGPA en Moselle

Depuis la rentrée 2008, il y a en Moselle 2 PEGPA (Pôles d'Enseignement Général et Professionnel Adapté). Ces 2 structures sont issues de la fusion respective des SEGPA de Florange et Fameck et de Fontoy et d'Hayange.

En quoi consistent ces PEGPA ? Il s'agit de regrouper sur un seul site les ateliers des SEGPA d'origine. Les 6ème et 5ème restent dans les 2 sites, les 4èmes et les 3èmes sont elles regroupées sur un site unique (sous prétexte de rénovation et de mise en conformité des ateliers avec les exigences des champs professionnels). Cette mise en commun des moyens vise à faire des économies d'échelle et ce à 2 niveaux :

D'une part, on ne place plus qu'un seul directeur adjoint de SEGPA pour gérer une « structure » sur 2 sites.

D'autre part, on ne remet aux normes les ateliers que d'une seule SEGPA.

On peut se demander quelle est la justification apportée aux familles pour expliquer que des élèves de SEGPA « collégiens à part entière » doivent changer d'établissement pour effectuer leur scolarité obligatoire dans le second degré. Pourrait-on exiger la même mobilité à des familles de collégiens « ordinaires » ? Il ne s'agit pas de mise en réseau mais uniquement de proposer les nouveaux ateliers sans choix possible pour les élèves.

Les familles ne doivent pas avoir de frais supplémentaires consécutifs à cette mobilité imposée (demi-pension, frais de déplacements). Ces questions ont été résolues provisoirement pour l'année scolaire 2008/2009 par l'octroi de subventions exceptionnelles du CG57 mais y aura-t-il pérennisation de ces subventions ?

On voit que pour des questions de compression de personnel, l'intérêt des familles et des enfants est largement mis sous l'éteignoir mais il est vrai que les familles dont les enfants fréquentent les SEGPA ne sont pas les plus revendicatives !

L'EREA de Calais : un bilan de ces dernières années.

Des suppressions de postes ont conduit à la raréfaction des dédoublements de classe et à l'augmentation des effectifs (18 élèves en 5° cette année, 19 en 3° l'année dernière).

Avec la réduction, sans justification, du nombre de divisions, certains élèves ont été scolarisés au sein de classes qui ne correspondaient pas à leur tranche d'âge (2 élèves de 5° inscrits en 6° cette année, un élève de 4° en 1° année de CAP l'an dernier). La réorganisation des emplois du temps pour le fonctionnement de l'internat ne s'est pas faite sans heurts, avec en filigrane la question récurrente du décompte des heures de nuit.

En outre, pour assurer le remplacement des éducateurs absents, un système « de remplacement à l'interne » avait été mis en place. Cette disposition totalement injuste et peu respectueuse des droits des enseignants appelée « la banque horaire », concernait un seul enseignant, toujours d'astreinte, sans indemnités, ni heures supplémentaires.

Bien que maintenu, ce système a été modifié au profit de l'enseignant concerné. Enfin, des conflits ont opposé le personnel et la direction, ce qui n'a pas permis un réel travail d'équipe au profit des élèves alors même que la diversité du public rend difficile les conditions de travail : élèves au comportement troublé ou présentant une déficience particulière, élèves nécessitant un encadrement éducatif (internat), quelques-uns majeurs, élèves aux situations sociales et familiales difficiles.

Sommaire

Ce journal a été réalisé par

Fred Thimonier,
Isabelle Sargeni-Chetaud
Agnès Duguet

page 2 :	commission nationale
page 3 :	actualité
page 4 :	circulaire
page 5 :	réflexion
page 6-7 :	métier
page 8 :	brèves

SNUipp infos, publication nationale mensuelle du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, professeurs des écoles et Pégc, 128 Bd Blanqui, 75013 Paris
Tél 01.44.08.69.30/email : snuipp@snuipp.fr
Imprimé par nos soins
Prix du numéro : 0,80 €
CPPAP 0404 S 05288 ISSN 0183-0244
Directeur de publication : Michel Sévenier

Rentrée 2009

Constats et prévisions déjà en route...

Les comités techniques paritaires (CTP) pour le 2nd degré se sont réunis, les DHG (Dotations horaires globales) sont connues, la rentrée est lancée... et comme pour l'ensemble du système éducatif, les SEGPA, les EREA et les UPI reçoivent au mieux les minima pour fonctionner, au pire des dotations qui vont aggraver les conditions de travail. L'enquête SNUipp auprès des départements montre que les situations restent très différenciées suivant le tissu scolaire, les politiques scolaires antérieures.

Effectifs...

La baisse dans certaines 6° (questions d'orientation ?) mais encore plus préoccupant à la hausse en 5° (réorientation collège) dans presque tous les départements, voire en 4° et 3°. Mais les effectifs en 6ème peuvent aussi exploser (15, 62*). Dans plusieurs départements (61, 62, 18, 93 etc...*), on constate déjà des effectifs dépassant 16 élèves avec parfois autant d'élèves que dans des classes de collège (ex : en réseau ambition réussite)... Ces situations sont inacceptables et incongrues. Elles dénaturent le rôle de l'enseignement adapté, elles rompent avec sa spécificité. Déjà, à la lecture de certaines dotations et des effectifs annoncés, la rentrée s'annonce difficile dans de nombreuses SEGPA. Ainsi dans le Pas de Calais, 28 classes de 6ème sur les 58 du département ont déjà toutes 16 élèves...mais pas de moyens supplémentaires pour l'an prochain. Certains IA essaient même d'imposer des doubles niveaux (6ème /5ème) y compris dans des secteurs très urbanisés (94).

* n° des départements concernés

Postes

Conséquence d'un accroissement des heures supplémentaires au détriment des heures-postes, si les postes de PE sont en général préservés, on constate dans plusieurs départements des fermetures de postes et même des situations aberrantes (comme dans le Cher avec des SEGPA de 4 divisions dotées de seulement 2,5 postes de PE) Comment dans ces conditions prétendre « que les enseignements sont assurés principalement par des PE spécialisés ? », que signifie alors la notion d'équipe réduite ?

Commissions Départementales d'Orientation

Phénomène inquiétant : alors même que les postes de CDOEA (Commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés) ont été créés en 2005-2006, on assiste déjà à des suppressions (2 sur 4 en Seine St Denis), en totalité dans le 44 (2 postes) pour le déléguer à la DIVEL (Inspection Académique) et aux directeurs de SEGPA. Ces postes souvent occupés par d'anciens secrétaires de CCSD lesquels ont non seulement une connaissance des problématiques des élèves mais aussi des structures (SEGPA, UPI, établissements médico-sociaux). En ignorant l'expertise, on banalise...

Horaires, Enseignements

Si dans la plupart des départements, la grille horaire de 2006 est respectée...elle l'est à minima et parfois pas du tout dans certaines disciplines. La continuité dans les enseignements de langues n'est toujours pas assurée partout correctement, les Profs d'écoles font encore la variable d'ajustement des compléments donnés par les PLC.

Le SNUipp a toujours considéré comme prioritaire le droit pour les élèves de recevoir tous les enseignements sans rupture d'une année sur l'autre. N'est-ce pas légitime ? Surtout quand le ministère, via ses rectorats prône les valeurs d'équité, de justice et de réussite !!!

UPI, élèves en situation de handicap

Le gouvernement poursuit son plan d'implantation des UPI dans tous les collèges, mais très timidement dans les lycées. Cependant, l'absence de formations pré-professionnelles en UPI pousse de nombreuses familles à revendiquer une scolarisation en SEGPA....

Si la scolarisation d'adolescents handicapés au sein des SEGPA est concevable, elle ne doit pas se faire au nom « d'économies » mais en s'appuyant sur des projets qui aideront chaque jeune dans son projet professionnel comme de vie. Or, on constate que de nombreux jeunes sont scolarisés sans aide aucune (Guyane, 77, 82, 14, etc) et dont les besoins dépassent le cadre de la grande difficulté scolaire...Pour le SNUipp, les SEGPA n'ont pas vocation à se substituer aux établissements spécialisés.

Dans le Cher : Politique départementale inquiétante et non-respect des textes.

La politique départementale a consisté :

- à profiter de la fermeture progressive des formations qualifiantes pour supprimer des postes de professeur des écoles et PLP.

- à redéployer les moyens SEGPA pour financer les ouvertures d'UPI.

- à opérer un cylindrage drastique pour les SEGPA qui ont quatre divisions (6e à 3è) en systématisant une dotation de seulement 2.5 postes de PE spécialisés, 2 postes de PLP, des « heures postes » insuffisantes et des HSA pour l'enseignement de l'EPS, des langues, de la technologie et de l'arts. Les HSA représentent 18% de la dotation et peuvent rarement être utilisées faute de PLC pour les assurer.

- à compter les HSA de concertation dans la dotation globale ce qui diminue d'autant les heures devant élèves.

Des conséquences néfastes pour l'enseignement adapté et les élèves en grande difficulté :

- les enseignements obligatoires prévus par la circulaire n° 2006-139 du 29 août ne sont pas pérennisés, (techno, arts...)

- d'autres ne sont carrément pas enseignés comme les langues.

- L'enseignant de référence de chaque division ne peut plus être systématiquement un professeur des écoles spécialisé comme le définit l'article 2.2 de la circulaire n° 2006-139 du 29 août.

- La prolifération de PE intervenant sur deux établissements pose problème dans le travail d'équipe indispensable en SEGPA.

A contre-courant des textes en vigueur et même des déclarations réitérées du ministère, la politique départementale a affiché une volonté de diluer les SEGPA dans les collèges, en ayant la tentation de globaliser la dotation SEGPA avec celles des collèges, en poursuivant la suppression des postes d'enseignants spécialisés sans tenir compte des divisions comme le prévoient les textes : inacceptable !

Bientôt, la nouvelle circulaire sur les orientations pédagogiques en SEGPA ...

C'est en tout cas ce qu'annonce le ministère après consultation des organisations syndicales. Le SNUipp (avec les autres syndicats FSU SNUEP-SNES-SNEP) a exprimé sa satisfaction de voir ainsi conforter la circulaire du 29 août 2006 sur l'organisation des SEGPA. Le nouveau projet présenté aux organisations syndicales reprend comme nous l'avons demandé :

- le rappel dès l'introduction de l'objectif de viser à terme une qualification de niveau V pour les collégiens scolarisés en SEGPA

- la référence explicite à la nécessité de « démarches et de pratiques adaptées »

- la précision d'une dotation horaire spécifique « fléchée et identifiée » devant permettre à la SEGPA de disposer des moyens horaires nécessaires pour couvrir les besoins de ses élèves et assurer la continuité des enseignements (La grille horaire de la circulaire de 2006 restant la référence nationale)

- le rappel de la place spécifique et des missions du directeur-adjoint de SEGPA

- et, enfin, la référence au CFG.



Pourtant, certaines formulations restaient imprécises ou peu conformes avec l'esprit et la lettre de la circulaire de 2006 et nous en avons demandé la modification.

Il s'agit particulièrement des conditions d'accès aux forma-

tions qualifiantes de niveau V : pour que cet objectif se traduise concrètement dans les faits, il est nécessaire de favoriser l'accès des élèves sortant de SEGPA à des sections de CAP existantes et en en créant de nouvelles dans l'enseignement public en LP et EREA (les formations par apprentissage étant plus difficiles pour les élèves en grande difficulté).

D'une manière générale, il nous semble indispensable qu'il n'y ait pas de double interprétation possible entre la circulaire de 2006 et celle qui la suit. Nous avons donc demandé au ministère de veiller à leur cohérence et de reprendre les expressions du texte de 2006 quand c'était nécessaire (définition du public scolarisé, place du directeur-adjoint, équipe pédagogique, nombre maximal d'élèves par division...)

Nous souhaitons ainsi que, comme le texte de 2006 l'autorise, les deux heures de module d'aide spécifique en 6^e et 5^e restent à disposition des équipes, permettant la prise en compte des situations particulières des établissements.

Les modifications les plus importantes portent sur les « Modalités de préparation à l'accès à une formation professionnelle »

Nous rappelons que nombre d'études et de statistiques mettent en évidence la difficulté des élèves issus de SEGPA à poursuivre dans un système d'apprentissage et leur moindre réussite par rapport aux formations équivalentes dispensées en LP ou EREA. C'est pourquoi nous demandons que la mise en réseau des plateaux techniques soit réservée aux LP, SEGPA et EREA et refusons de voir mis les CFA sur le même plan.

Concernant ces plateaux techniques, nous rappelons notre demande d'intégrer dans la cir-

culaire une référence à un nombre maximum de 8 élèves pour les activités techniques liées aux champs professionnels. Il était nécessaire, au vu des difficultés rencontrées dans l'application des nouvelles dispositions concernant la dérogation à l'interdiction d'utilisation des machines dangereuses pour les mineurs, de préciser un cadre national.



Il nous semble toujours essentiel de définir nationalement la liste des machines et / ou appareils considérés comme dangereux, et de pointer les machines nécessitant l'obtention d'une dérogation pour les élèves de 15 à moins de 18 ans. Cette liste devra être établie à partir du matériel conforme aux guides d'équipement des différents champs.

En ce qui concerne l'organisation des stages, la rédaction proposée répond à notre demande à la fois de cadrage national et d'une certaine souplesse globale sur les deux années pour tenir compte des spécificités de certains établissements et de leur milieu (rural...).

Enfin, nous avons une nouvelle fois attiré l'attention sur la nécessité d'actualiser les textes sur les réunions de coordination et de synthèse et la formation des enseignants (CAPA-sh option F, 2 CA-sh pour PLC et PLP volontaires...).



Apprentissages scolaires, difficultés : comment ça se construit, comment y répondre ?

Stéphane Bonnéry

Paris VIII- auteur de

« *Comprendre l'échec scolaire* »



La notion d'échec scolaire est plutôt récente.

Avant les années 60, on ne se posait pas la question : on considérait tout simplement qu'il y avait des élèves inadaptés au système éducatif.

Avec la prolongation de la scolarité et la construction du collège unique, on s'est aperçu qu'il ne suffisait pas d'accueillir tous les jeunes dans un même lieu pour créer de la réussite scolaire : on parle désormais d'échec scolaire, d'élèves en difficulté, comme si le problème venait d'eux. La notion de « *dons* » que les progressistes utilisaient, pour amener les jeunes au maximum de leurs possibilités, quel que soit leur milieu social, est aujourd'hui utilisée par les réactionnaires pour affirmer que tous les jeunes ne seraient pas capables de réussir.

De même la notion de « *handicap socio-culturel* » s'appuie sur un constat réel (tous les élèves n'arrivent pas à l'école armés de la même façon pour entrer dans les apprentissages) mais renvoie la responsabilité aux familles, considérées comme « *anormales* » puisqu'elles ne prépareraient pas bien leurs enfants.

Tous les élèves n'ont pas de connivence avec la culture scolaire et ses normes.

Autrefois, on demandait surtout aux élèves de mémoriser et de restituer. Aujourd'hui, il faut maîtriser des savoirs exigeants pour exercer n'importe quelle activité professionnelle ; les activités cognitives exigées de l'employeur sont de plus en plus complexes, quel que soit le poste occupé : les contenus d'enseignement ont donc évolué...

Mais souvent seuls les élèves qui arrivent avec des pré-requis acquis en dehors de l'école, construisent réellement des savoirs ; les autres élèves croient construire des savoirs mais ils se concentrent en fait sur les micro consignes données par les enseignants, ils adoptent des attitudes de conformité pour réaliser des tâches (se taire, écouter, faire ce que l'enseignant leur demande de faire) mais ils ne construisent pas de savoirs qu'ils pourront transférer...

Comment éviter les « *malentendus scolaires* » chez les élèves ?

Il ne suffit pas d'énoncer l'objectif en début de séance ; il faut conduire la séance pour que l'élève ne contourne pas l'objectif visé en se focalisant sur des micro-tâches qui évitent de se confronter au savoir.

Il faut revoir le statut de l'erreur, faire des malentendus cognitifs un objet de travail avec les élèves plutôt que de culpabiliser ceux qui se sont trompés.

La question essentielle est donc bien de définir le modèle d'élève qui pilote le système éducatif : celui qui vient à l'école avec les pré-requis nécessaires ? Ou au contraire celui qui se méprend sur les attentes de l'enseignant parce qu'il n'a pas de connivence avec la culture scolaire ?

S'il y a des transformations à opérer dans le système scolaire, les réformes en cours vont à l'encontre de ce qui permettrait de résoudre les problèmes et d'aller vers une nouvelle étape de démocratisation claire...

On doit avoir le souci de la réussite de tous les jeunes, et sortir de la seule logique de l'aide « *individualisée* » : il faut pour cela que l'école ait les conditions pour enseigner vraiment de telle sorte que tous les élèves apprennent.

*intervention
faite au stage
national FSU de
février 2009*

Quand on regarde le niveau de diplôme du « *chef de famille* », on note que 27% de collégiens ont un père ouvrier, 17% un père employé et 10% un père sans activité ; on a donc 54% de collégiens dont le « *parent référent* » (base IPES) a un diplôme inférieur ou égal au BEP qui n'est pas en mesure d'apporter la « *deuxième couche* » après l'école. Ce sont donc eux les élèves « *normaux* ».

Un exemple : lors d'une séance de géographie consacrée à l'étude du relief : tous les élèves colorient la carte avec des couleurs différentes selon le relief ; la plupart croient qu'il faut apprendre la carte par cœur ; ils sont donc déçus par le contrôle qui suit car l'enseignant, qui veut vérifier qu'ils sont capables de transférer ce qu'ils ont appris, leur soumet une autre carte).

Handicap : un sondage de la Halde

Devant l'augmentation des saisines et à l'occasion des trois ans de la loi du 11 février 2005, la HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité) a fait réaliser un sondage d'opinion sur la scolarisation en milieu ordinaire, des élèves en situation de handicap, dans le premier degré.

L'objectif de ce sondage était d'identifier le niveau de connaissance de la loi de 2005 et ses difficultés d'application, de repérer les évolutions effectives de la scolarisation des élèves porteurs de handicap et de repérer les attentes et besoins particuliers permettant une scolarisation effective de ces élèves.

Les résultats font apparaître que 96% des parents interrogés, 97% des élus et 88% des directeurs d'école sont favorables à la scolarisation des élèves porteurs de handicap en milieu ordinaire. Si 86% de ces directeurs estiment que la scolarisation de ces enfants fonctionne bien, cette opinion n'est partagée que par 45% des parents. Les troubles cognitifs sont le plus répandu.

Suite aux résultats de ce sondage, la HALDE a adressé au gouvernement, à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

(CNSA), aux Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) et aux associations, six recommandations :

1- Le temps de scolarisation effectif au sein des écoles des élèves en situation de handicap, ainsi que leur présence dans le cadre des activités périscolaires et la situation réelle des enfants sans réponse de scolarisation en milieu ordinaire ne sont pas connus. Pourtant les MDPH devraient pouvoir organiser une remontée d'informations fiables et précises de ces données. Il est donc recommandé aux différents acteurs d'améliorer l'information statistique concernant la situation des élèves en situation de handicap en milieu ordinaire, notamment leur temps de scolarisation effectif.

2- Les parents interrogés ont fait remonter leurs difficultés concernant l'accès à l'information, qu'ils obtiennent le plus souvent auprès des associations. La HALDE préconise donc d'enrichir l'information des parents sur le droit à la scolarisation de leurs enfants et sur les diverses voies de recours.

3- En matière d'accessibilité, les communes ont une obligation notamment de mise aux normes des établissements scolaires, de réalisation d'un diagnostic d'accessibilité et de création, pour les communes de plus de 5000 habitants, d'une commission communale pour l'accessibilité. Or, le sondage révèle que 12% des élus interrogés disent ne pas envisager de mettre en place cette commission. La HALDE souhaite donc rappeler aux élus leurs obligations légales.

4- Les enseignants référents sont des acteurs connus de la majorité des parents interrogés. La

HALDE recommande de veiller à une présence suffisante de ces enseignants dans les établissements scolaires et de les encourager à être une source d'informations, notamment auprès de leurs collègues. (En accord avec l'avis de la CNCDH, voir ci-contre)

5- Il y a un besoin important de formation des enseignants. La HALDE rejoint ici l'avis rendu par la CNCDH.

6- Le statut et la formation du personnel accompagnant est un sujet qui a longuement été évoqué tout au long du sondage. La HALDE recommande de faire évoluer les dispositions législatives en vigueur afin de permettre aux personnels avec mission d'AVS de sortir de la précarité et de faire durablement carrière dans l'accompagnement scolaire, de mettre en place une professionnalisation des métiers de l'accompagnement scolaire et social des élèves en situation de handicap tenant compte de la diversité des besoins, de mieux anticiper leur recrutement et de mettre en place des formations adaptées à la spécificité du handicap sans attendre la prise de fonction des personnels accompagnants.

Le problème de la scolarisation des élèves en situation de handicap dans les établissements médico-sociaux est aussi apparu dans ce sondage, sujet pourtant en dehors du champ de l'étude. **La HALDE demande donc le renforcement de la présence des enseignants dans ces établissements.**

Avis de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH) de novembre 2008

« constate le nombre trop important de dossiers confiés aux enseignants référents ... demande que chacun d'eux ait les moyens réels d'être cet « élément pivot », identifié clairement par les parents, les enseignants et les collectivités territoriales »

« le principe d'une formation s'adressant à l'ensemble des équipes éducatives, qui prévaut dans les établissements hébergeant des CLIS et des UPI, soit étendu à l'accueil individuel ... et souhaité que la réforme à venir de la formation des enseignants n'oublie pas la question de la prise en charge des enfants handicapés ».



Les compétences en lecture des jeunes

La DEPP (Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance) vient de produire en décembre 2008 une note d'information concernant les évaluations en lecture dans le cadre de la JAPD (Journée d'Appel de Préparation à la Défense année 2007). Cette année là, près de 800 000 jeunes âgés de 17 ans ont participé à cette journée en passant des épreuves de compréhension de l'écrit.

Lors de cette journée, trois dimensions sont évaluées : l'automatisme de la lecture, les connaissances lexicales, les traitements complexes requis pour la compréhension d'un document. Pour chacune des dimensions, un seuil de maîtrise a été fixé, en deçà duquel un jeune peut être considéré comme éprouvant des difficultés sur la compétence visée. La combinaison des résultats a permis de dégager 8 profils de lecteurs.

Les jeunes les plus en difficulté 4,9 % (profils 1 et 2, voir tableau) révèlent un déficit important de vocabulaire, 2,6 % d'entre eux n'ayant pas installé les mécanismes de base de traitement du langage écrit.

Les jeunes des (profils 3 et 4) 7,1 % ont un niveau lexical correct mais n'arrivent pas à traiter des écrits complexes. Ils peuvent lire à haute voix mais comprennent mal ce qu'ils lisent.

9,8 % (profils 5a et 5b) ont des acquis limités mais compensent pour parvenir à une compréhension minimale des textes.

14 % des jeunes (profil 5c) désigne une population de lecteurs, qui malgré des déficits liés à l'automatisation

parvient à la compréhension.

Enfin 64,2% des jeunes (profil 5d) possèdent les compétences pour maîtriser les différents écrits.

Les enseignants des EGPA ne seront pas surpris d'apprendre que les jeunes appartenant au profil 1 ont effectué des études courtes (enseignement professionnel court post SEGPA ou collège) et qu'à contrario les jeunes du profil 5d sont pour la plupart issus de la filière générale au lycée. Autres enseignements intéressants de cette évaluation : les garçons sont plus en difficulté que les filles surtout dans la maîtrise des mécanismes de base du traitement du langage et les différences de pourcentage sont sensibles selon les départements.

Enfin, phénomène très préoccupant, voire révoltant, entre 2004 et 2007 la proportion de jeunes en difficulté de lecture lors de la JAPD a augmenté passant de 11 % à 12 %, le nombre de lecteurs médiocres aussi de 9,5% à 9,8%, le nombre de lecteurs efficaces passant de 79,5 % à 78,2 %.

Ces évaluations et les statistiques qui en résultent ne doivent pas simplement alerter les acteurs du système éducatif et permettre de connaître le rang de la France en Europe et dans le monde. Elles doivent surtout motiver une autre politique éducative, qui, dès l'école maternelle, recherche la réussite de tous notamment dans la maîtrise d'un outil essentiel : la lecture.

Tableau 1 - Les profils de lecteurs (JAPD 2007)

Profil	Traitements Complexes	Automatisme de la lecture	Connaissances lexicales	Garçons (%)	Filles (%)	Ensemble (%)	
5d	+	+	+	59,5	69,1	64,2	Lecteurs efficaces
5c	+	-	+	16,0	11,9	14,0	78,2%
5b	+	+	-	6,7	8,0	7,3	Lecteurs médiocres
5a	+	-	-	2,8	2,3	2,5	9,8%
4	-	+	+	4,6	3,0	3,9	Très faibles capacités de lecture
3	-	-	+	4,3	1,9	3,2	7,1%
2	-	+	-	2,6	2,0	2,3	Difficultés sévères
1	-	-	-	3,5	1,8	2,6	4,9%

Lecture : la combinaison des trois dimensions de l'évaluation permet de définir huit profils. Les profils numérotés de 1 à 4 concernent les jeunes n'ayant pas la capacité de réaliser des traitements complexes (très faible compréhension en lecture suivie, très faible capacité à rechercher des informations). Ils sont en deçà du seuil de lecture fonctionnelle. Les profils codés 5a, 5b, 5c, 5d sont au-delà de ce même seuil, mais avec des compétences plus ou moins solides, ce qui peut nécessiter des efforts de compensation relativement importants.

Source : ministère de la Défense-DSN, MEN-DEPP

Accompagnement éducatif :

La première année confirme les doutes et réticences

Dès 2007, la présentation du dispositif par le ministre de l'EN et le président de la République avait été contestée : s'agit-il réellement d'apporter aux « orphelins de 16h » un soutien scolaire et culturel dans l'objectif de réussite de tous ?

880 896 élèves, 323 millions d'euros pour 2008-2009 : en grande partie pour de l'« aide aux devoirs ».

Dans les collèges concernés, l'aide aux devoirs représente 64,4% de ces activités, la culture 21,1%, le sport 11,3% et les langues vivantes 3,2%. Même proportion dans les écoles élémentaires de l'éducation prioritaire. Des crédits importants (mais seulement

en heures sups ou vacances) à un moment où les postes budgétaires disparaissent par milliers et où les effectifs des classes s'alourdissent dans les collèges comme dans les écoles. Ce sont des élèves « volontaires » qui sont concernés et les premiers bilans ne montrent pas de corrélation avec les élèves en difficulté (qui, on le sait, ne sont pas les premiers à être volontaires !) La première aide dont les élèves ont besoin, ce sont de conditions d'apprentissage satisfaisantes, pas de « rattrapage » bricolé le soir ou pendant les vacances.

En fait, n'est-on pas plutôt face à un projet politique de déscolarisation de l'aide scolaire, de mise en concurrence de l'école et de ses

enseignants ? Dans un contexte de diminution de l'emploi public, l'accompagnement éducatif n'est-il pas une autre forme de mise en cause du service public d'éducation, présenté comme trop coûteux et incapable de faire réussir les élèves les plus en difficulté ?

Les pressions de l'administration pour la mise en place de ce dispositif sont fortes et il est frappant de constater l'absence d'exigences (contenus, objectifs, effectifs, évaluation, continuité). A nous tous donc dans les établissements d'être particulièrement vigilants et de refuser toute forme de concurrence, voire de substitution avec les enseignements (et l'association sportive pour le volet sportif).

Enseigner en prison...

Patrick Leterrier a été enseignant pendant près de dix ans en maison d'arrêt. Il a raconté son expérience dans un livre : « *Et là vivent des hommes* » (L'harmattan). A un moment où revient sur le devant de la scène la question des suicides en prison, de l'enfermement des jeunes délinquants, un livre salutaire.



Défense de l'enseignement professionnel : mobilisation nationale le 24 mars

La réforme de l'enseignement professionnel imposée par le Ministre Xavier Darcos devrait rentrer en application dès la rentrée 2009.

Cette réforme, qui généralise le Baccalauréat en 3 ans et entérine la fin des BEP, aura de graves conséquences sur la qualité des formations professionnelles et risque d'exclure un grand nombre de jeunes des formations professionnelles initiales sous statut scolaire.

L'intersyndicale de l'enseignement professionnel CGT Educ'action, SNUEP-FSU, SNEP-FSU, SUD Education, SNCL-FAEN a donc décidé d'appeler à la grève le mardi 24 mars pour exiger :

- le maintien de formations BEP+BAC en 4 ans
- la restitution des milliers de postes supprimés
- le retrait de grilles horaires annualisées, lourdes de risque pour le statut des tous les enseignants.
- une rénovation de la voie professionnelle, élaborée dans l'intérêt des élèves et non pas pour des suppressions d'emploi.

Pas de prime exceptionnelle pour les directeurs de SEGPA

« *Les directeurs adjoints des SEGPA sont chargés de l'organisation pédagogique de la section. Au titre de l'exercice de cette fonction, qu'ils exercent sous l'autorité du chef d'établissement, ils bénéficient d'importants avantages en matière de déroulement de carrière ainsi que d'un régime de rémunération complémentaire attractif... Dans ces conditions il n'a pas été jugé opportun d'accorder aux directeurs adjoints de SEGPA, pour l'année 2007-2008, une majoration de leur régime indemnitaire à celle qui a été octroyée aux personnels de direction. Par ailleurs, il n'est pas envisagé d'intégrer ces personnels dans le corps des personnels de direction...* »

Telle a été la réponse du ministère à une question d'une sénatrice socialiste de Moselle, Gisèle Printz, et publiée au JO du

sénat le 27/11/2008. Si le SNUipp n'a jamais revendiqué l'intégration dans le corps des personnels de direction, il demeure incompréhensible que les directeurs adjoints de SEGPA ne soient pas mieux reconnus. Seraient-ils nantis comme le laisse supposer cette réponse ? C'est méconnaître la fonction de ces personnels au sein des équipes de direction et oublier bien vite que de nombreux directeurs de SEGPA remplissent souvent des missions dévolues aux principaux adjoints, aux assistantes sociales (le manque de postes dans ce domaine est criant), aux CPE (conseillers principaux d'éducation)... Le projet de circulaire sur les orientations pédagogiques réaffirme le rôle des directeurs-adjoint chargé de SEGPA, une raison supplémentaire pour ne pas les ignorer !

APORIA n° 12

Le n° 12 de la revue APORIA (Rencontres de l'Educatif, du Thérapeutique et du Social) vient de paraître en janvier 2009. Cette revue cofondée par les associations GRAMES (Groupe de Recherche et d'Action Médicale, Educative et Sociale) et RNCE (Réseau National des Communautés Educatives, ex ANCE) propose des articles de grande qualité qu'ils soient écrits par des directeurs de CMPP, des universitaires, des psychologues ou bien encore des psychiatres. A signaler un article de Philippe Mazereau (Maître de conférences en Sciences de l'Education à Caen) intitulé « De l'intégration à la scolarisation des élèves handicapés ».



Revue du CERFOP 2008



Le dernier numéro (23) de la revue du CERFOP (Cercle d'Etudes et de Recherches sur la Formation Professionnelle) est paru fin décembre. Cette excellente publication présente les actes du colloque du 21 mai 2008 intitulé « Gérer la grande difficulté scolaire dans le second degré ». Le CERFOP sous la responsabilité d'André Philip a réuni ce jour-là des PE, PLP, PLC, des directeurs de SEGPA, d'EREA, des chefs d'établissement, des universitaires et même ... un inspecteur d'Académie. Signalons les témoignages d'enseignants-éducateurs en EREA pour qui, le souligne A.Philip, « la formation tant initiale que continue est inexistante ou rare ». Le prochain colloque du CERFOP aura lieu le 27 mai prochain avec comme thème : les problématiques d'orientation des élèves des enseignements adaptés du second degré.